



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتارية  
ب. ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa

CM/1188 (XXXIX) PART IV  
Add.2 Rev.1

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTE-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE  
TRIPOLI, LIBYE  
26 JUILLET - 2 AOUT 1982

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LES ACTIVITES DE  
L'UNION PANAFRICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS (UPAT)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES  
ACTIVITES DE L'UNION PANAFRICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS (UPAT)

1. La Deuxième Session de la Conférence des Plénipotentiaires, tenue à Kinshasa en Janvier 1982, a marqué une étape importante de la vie de l'Union. Elle constitue l'activité marquante au cours de l'exercice 1981/1982 qui a permis de faire le bilan des quatre premières années de l'Union pour mieux orienter son évolution future. A cela, il conviendrait d'ajouter l'organisation de diverses réunions et les nombreux contacts qu'il a fallu établir, d'une part, avec les Etats membres et, d'autre part, avec les Organisations régionales africaines et internationales et diverses Institutions intéressées aux activités et au développement des télécommunications en Afrique.

2. Le Secrétariat Général, dans le présent Rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article 9, paragraphe 6 de la Convention, fait brièvement état des activités centrales de l'UPAT au cours de l'exercice sus-indiqué.

I. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Service du Personnel

a) Elaboration des Statuts et Règlements

3. Au cours de la période considérée, le Secrétariat Général a procédé à la mise au point des Statuts et Règlements du Personnel de l'Union tant statutaire que non-statutaire en tenant compte à la fois des dernières dispositions adoptées par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et principalement des remarques et observations faites au cours de la Seconde Session de la Conférence des Plénipotentiaires. Ces documents ont été soumis à l'examen et à l'approbation de la Cinquième Session du Conseil d'Administration.

b) Recrutement du personnel

4. L'effectif des membres du personnel se chiffre actuellement à trente personnes émanant des cinq sous-régions de l'Afrique et se composant de deux fonctionnaires élus, onze statutaires et dix-sept non-statutaires. Cet effectif est insuffisant.

Conférences, Information et Documentation

a) Conférences

5. Le Secrétariat Général a préparé et organisé :
- La Deuxième Session de la Conférence des Plénipotentiaires ;
  - La Deuxième réunion de la Commission des Onze et la Réunion inter-Agences à Lagos, Octobre 1981 ;
  - La Session Spéciale du Conseil d'Administration ;
  - La Cinquième Session du Conseil d'Administration.

b) Information

6. Il est institué au sein du Secrétariat Général un Comité de rédaction et une Direction de publication pour l'élaboration et la diffusion d'un bulletin d'information de l'UPAT qui doit commencer à paraître dans les meilleurs délais.

Finances

7. Sur le budget de 800.000 US\$ qui était adopté pour l'exercice 1981/1982, le Secrétariat Général a perçu, au cours de l'année de 25 Etats membres un montant total de 460.195,00 US\$, soit 57.52% du budget, et a effectué des dépenses se chiffrant à un montant total de 683.102,82 US\$ arrêté au 31 Mai 1982, soit 85.38% du budget.

II. QUESTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Radiocommunications

8. Une attention spécifique a été accordée à la définition des objectifs possibles au cours de l'année en considération. Afin de tirer profit des études et de l'expérience des autres Organisations pour l'application des études, spécialement dans le domaine de la propagation radio, une étroite collaboration a été établie avec des chercheurs africains du Kenya et du Congo et avec l'UIT. A cet égard, l'UIT a d'ores et déjà accordé une bourse d'études qui permettra à l'expert en transmission de suivre un stage de

recyclage au CCIR et à l'IFRB à Genève.

9. L'UPAT a participé à la XVème Assemblée plénière du CCIR en Février 1982 à Genève où l'accent a été mis, d'une part, sur l'intérêt pour les pays en développement de suivre ses activités, d'autre part, sur le rôle que les Organisations régionales, comme l'UPAT, doivent jouer en cela.

#### Maintenance

10. L'UPAT a mené avec l'UIT une série d'actions tendant à l'exécution du Projet Régional de Maintenance du PANAFTEL RAF 80/018 (PNUD-UIT).

Dans sa phase préparatoire, ce Projet vise à sensibiliser les responsables des Administrations sur l'importance à accorder à la maintenance et à donner aux techniciens chargés de cette partie du service les méthodes et le savoir-faire pour planifier et réaliser la maintenance des équipements.

11. Les experts de l'UPAT se sont associés à leurs homologues de l'UIT pour organiser un Atelier de Maintenance Régional à Ouagadougou, Haute-Volta, du 2 au 19 Février 1982. Dix-sept pays y ont participé.

12. L'objectif principal du Projet RAF 80/018 est d'établir et faire appliquer des normes de maintenance et de qualité de service du Réseau PANAFTEL atteignant un niveau compatible avec les normes du Réseau international.

13. Avec l'UIT et l'UPAT, les participants ont eu à procéder à un examen critique des conditions de fonctionnement et d'entretien des équipements de télécommunications en Afrique et à s'exercer à l'élaboration d'un plan national d'action pour la maintenance.

L'analyse à laquelle l'Atelier a procédé a dégagé des idées directrices susceptibles de conduire à l'amélioration qualitative de la maintenance des réseaux africains. Ces idées ont fait l'objet de deux documents :

- a) Une Recommandation tendant principalement à la création de structures nationales adéquates de contrôle de l'exécution des tâches de maintenance ainsi que la mise en place de Commissions sous-régionales spécialisées pour la maintenance. Une telle structure existe dans la sous-région de l'Afrique orientale et australe et va être créée pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO sur proposition de l'UPAT et de l'UIT au sein de la sous-Commission statutaire de télécommunications.

La CEDEAO envisage également de financer l'organisation, avant la fin de 1982, d'un Séminaire sous-régional de maintenance en coopération avec l'UPAT et l'UIT, en relation avec le Projet RAF 80/018.

- b) Un Programme additionnel au Projet RAF 80/018 suggéré par l'UPAT sur la base des préoccupations exprimées par les participants et des facteurs critiques révélés par l'analyse de la situation des réseaux de télécommunications dans les pays africains. Ce Programme consiste en une série de mesures à prendre par les Administrations et les Instituitons Spécialisées afin de réaliser les meilleures conditions d'établissement d'une politique de maintenance efficiente.

14. Sur la base d'une évaluation du coût des activités envisagées par l'UIT et l'UPAT, une assistance sera recherchée auprès des Institutions Financières, particulièrement africaines, ainsi qu'auprès des Organisations Economiques Inter-gouvernementales. La disponibilité des moyens financiers permettra aux deux Organisations d'assurer le suivi du Projet RAF/80/018 auprès des Administrations et de fournir, le cas échéant, une assistance technique pour l'établissement et l'exécution des plans nationaux de maintenance.

Projet de Satellite Régional de Télécommunications (AFROSAT)

15. Au mois d'octobre 1981, la Commission des Onze a tenu sa seconde réunion de travail à Lagos (Nigéria). Elle a eu à examiner les premiers résultats de l'enquête préliminaire de besoins réalisée par le Secrétariat à l'aide d'un questionnaire élaboré par la Commission.

Ces résultats ont qualitativement montré l'insuffisance du seul questionnaire comme moyen d'investigation.

16. La Commission a demandé l'élaboration d'un instrument statutaire nécessaire à la conduite de ses travaux. Un projet de Règlement Intérieur a été élaboré par le Secrétariat et a été soumis à la Réunion Spéciale de la Commission qui s'est tenue à Kinshasa les 28 et 29 juin 1982 et qui l'a adopté après amendement.

La commission dont le mandat a été renouvelé pour quatre ans par la conférence de plénipotentiaires a également procédé à la définition de son programme d'action des études préparatoires à la mise en oeuvre du projet et à l'évaluation des coûts de la première phase de ce programme d'action (étude des besoins et de préinvestissement) = 1.260.000 3 EU.

La Commission a mis l'accent sur la nécessité urgente pour elle de disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement du mandat que lui a assigné la Conférence des plénipotentiaires.

17. Le Secrétariat a participé en sa qualité de membre du Comité Directeur à certains travaux liés au projet AMTT/IRD de l'UIT et de la République Fédérale Allemande sur les télécommunications rurales qui comporte une importante composante "Satellite".

- Examen du résumé du Rapport final de l'étude de pré-faisabilité au mois d'octobre 1982. Le document examiné a révélé le caractère réel d'étude d'un système de satellite régional que revêt le Projet ANTT/IRD.
- Examen du résultat de l'étude de pré-faisabilité ANTT/IRD par les experts gouvernementaux qui a eu lieu au cours du Séminaire organisé par l'UIT et financé par la République Fédérale Allemande en mars 1982. L'étude du Rapport final a confirmé la proposition de base tendant à créer pour l'Afrique un réseau de satellite exclusif pour les télécommunications rurales.

18. Le "Séminaire-Conférence" d'Addis-Abéba avait également pour objectif de parvenir à l'intégration des études (sur le Projet de Satellite) entreprises par les différentes Organisations. Le Projet ANTT/IRD a été présenté comme projet de base par ses promoteurs, contrairement à l'avis de l'UPAT et des Organisations africaines spécialisées (UPAT et URINA) qui considèrent le Projet SAP-01 de l'UNTACDA initié par l'UPAT et la CEA comme projet spécifique. Une Recommandation a été prise proposant l'établissement d'un Comité de Coordination au sein duquel l'UPAT est chargée du secrétariat technique (OUA-CEA-UIT-UNESCO-UPAT-IAPT-URINA).

19. La Commission des Onze a été convoquée à Kinshasa pour examiner les résultats de la réunion ANTT/IRD d'Addis Abéba et les principales propositions de l'étude de pré-faisabilité de l'UIT. Le point de vue et les conclusions de la Commission figurent dans un Rapport soumis au Conseil d'Administration.

La Commission des Onze et le Conseil d'Administration ont demandé que la Recommandation ANTT/IRD Doc. N° 20 soit transmise à la première session extraordinaire de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT prévue à Nairobi du 2 au 3 octobre 1982 pour examen et décision (voir Résolution AC/V/82/Res. 10 en annexe).

20. Le Secrétariat a été informé que le FED a accueilli favorablement la requête de financement de 2.000.00 FF formulée au mois de décembre 1981 par l'UPAT pour la réalisation des enquêtes et études de besoins du Projet AFROSAT. Ce financement sera mis à la disposition de l'UPAT sur simple confirmation du Conseil d'Administration.

Le Conseil a recommandé que toute autres possibilités soient explorées pour mener à terme les études du projet. Il demande aux Etats membres de la Commission de prendre en charge les frais de transport et de séjour de leur délégués et experts en mission.

### Industrialisation

21. La préparation de la phase initiale du Projet régional pour la promotion et le développement des industries de télécommunications en Afrique se poursuit, principalement par l'enquête préliminaire sur l'état de la fabrication des matériels de télécommunications en Afrique et la préparation du Séminaire régional.

L'enquête en cours révèle que dix types de matériels et d'équipement sont fabriqués en assemblés dans des pays africains :

1. Câbles : 7 pays (Kénya, Soudan, Algérie, Tunisie, Egypte, Zambie, Cameroun).
2. Appareils téléphoniques : 5 pays (Maurice, Soudan, Algérie, Tunisie, Egypte).
3. Postes radio : 4 pays (Egypte, Swaziland, Cameroun, Zambie).
4. Postes de télévision NB : 4 pays (Egypte, Swaziland, Zambie, Cameroun).
5. Posteaux : 2 pays (Kénya, Soudan).
6. Equipements de commutation : 2 pays (Algérie, Egypte).
7. Postes de télévision couleur : 2 pays (Egypte, Swaziland).
8. Tubes PVC : 1 pays (Cameroun).
9. Composants : 2 pays (Maurice, Egypte).
10. Equipements de transmission : 1 pays (Egypte).

22. Les négociations entreprises avec l'Algérie, pays d'accueil du Séminaire, se poursuivent. Sur la base d'une suggestion faite par ce pays, la période du 20 au 23 novembre 1982 a été proposée par le Secrétariat pour la tenue du Séminaire. Dès la réception de l'agrément de la proposition par l'Administration algérienne, les invitations seront lancées aux pays africains et participants étrangers.

23. Une rencontre est prévue entre l'UPAT et l'ONUDI, co-organisateurs, en vue de la mise au point des documents et des procédures d'exécution du budget de 125.000 \$ affecté au Projet par Le Fonds des Nations Unies pour le Développement Industriel. L'engagement de participation active des Organisations intéressées et des firmes industrielles est confirmé.

24. Un financement de 100.000 \$ est alloué par le PNUD à l'étude de faisabilité (Phase II) à réaliser conjointement en 1983 par l'UDAT, l'UIT et la CEA sur la base de la Résolution CM/Res. 902 (XXXVII) de l'OUA.

#### Exploitation

25. L'exploitation dans le domaine des télécommunications est une tâche aussi étendue qu'importante, non seulement à cette étape de mise en oeuvre du Réseau Panafricain des Télécommunications, mais aussi dans la stratégie en cours de maintien des services coordonnés et fiables aux niveaux continental et international. La Convention de l'UPAT met l'accent sur ce domaine de travail de l'Union, car c'est à travers des dispositifs de fonctionnement efficaces que peut être éliminé en Afrique l'acheminement du trafic inter-Etats via des centres de transit hors du continent.

#### Tarifs

##### a) Pour l'Afrique orientale et australe

26. Il est important de mentionner l'achèvement pendant l'exercice 1981/1982 d'une étude sur les tarifs de téléphone et de telex pour les pays de sous-régions orientale et australe d'Afrique. Ceci conformément à la Recommandation N° 2 de la Troisième Conférence Africaine des Télécommunications tenue à Monrovia en 1980. Il conviendrait aussi de noter l'appréciable coopération et la participation active des pays des deux sous-régions qui ont grandement contribué à l'achèvement de l'étude.

27. Lors d'une Conférence tenue à Arusha (Tanzanie) par les deux sous-régions du 17 mai au 4 juin 1982, les tarifs recommandés ont été adoptés. Les deux sous-régions ont chargé l'UPAT, conjointement avec l'UIT, de poursuivre les études sur les services spéciaux, tels que les circuits loués, les services de diffusion, les services des données et de télégraphie par les experts de l'UPAT et de l'UIT.

##### b) Etude pour l'Afrique Centrale

28. Dans une approche semblable à celle adoptée dans les sous-régions ci-dessus citées, une étude a été débutée en coordination avec les pays de la sous-région d'Afrique centrale.

Lors d'une réunion de la sous-région de l'Afrique centrale tenue à Yaoundé en mars de cette année, une tentative de programme couvrant cette étude a été préparée. Ce programme sera exécuté en collaboration avec l'UIT.

#### Harmonisation des tarifs

29. L'harmonisation des tarifs est faite dans les sous-régions du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud. Elle reste à faire en Afrique centrale et au niveau régional. L'UPAT va entreprendre une action dans ce sens en collaboration avec l'UIT et son Groupe TAF ainsi qu'avec d'autres Organisations africaines intéressées (UAPT, PANA, URTNA), dans le cadre des dispositifs de la Recommandation N°2 de la Conférence de Monrovia.

#### Procédures comptables du trafic

30. Une étude des procédures comptables a commencé en collaboration avec l'UIT, conformément à la Recommandation N°3 de la Conférence de Monrovia. L'étude en cours doit couvrir une sélection de pays de toutes les sous-régions d'Afrique de manière à avoir une vue équilibrée des pratiques actuelles ainsi qu'une base solide d'action future. Ce sujet sera revu dans des rapports ultérieurs.

#### Dispositions relatives à l'acheminement du trafic

31. Cet aspect est fondamental à la mise sur pied d'un Réseau Panafricain de Télécommunications fiable. Ces dispositions sont nécessaires non seulement pour des buts d'exploitation du trafic, mais aussi pour la comptabilité et la gestion du réseau, entre autres.

32. La Conférence de Monrovia a adopté des dispositions sur l'acheminement du trafic dans toutes les sous-régions sauf pour l'Afrique Centrale.

A cet effet, il faut mentionner deux activités importantes notamment les efforts visant à organiser une réunion de la sous-région de l'Afrique centrale dont le but serait d'adopter un plan d'acheminement de trafic - deux tentatives de réunions, en juillet 1981 à Brazzaville, et en mars 1982 à Yaoundé n'ont pas pu attirer une participation suffisante.

La seconde activité concerne la mise sur pied d'un réseau d'exploitation des télécommunications basé sur les plans d'acheminement de trafic utilisant les liaisons PANAFTEL (y compris les liaisons par satellite) existantes et à venir. Une collecte d'informations se fait dans ce domaine avec pour objectif premier de mettre sur pied un réseau d'exploitation des télécommunications interafricain.

Préparation et coordination des propositions pour les travaux de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT, Nairobi, septembre-novembre 1982

33. Avec l'aide d'un Groupe de Réflexion, convoqué par le Secrétariat et regroupant l'Algérie, le Cameroun, le Kenya, le Sénégal et le Zaïre, le Secrétariat a pu élaborer des propositions spécifiques pour la Conférence de l'UIT. Ces propositions ont été présentées lors de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT tenue à Kinshasa du 12 au 29 janvier 1982 et ont été adoptées comme base de position du Groupe Africain pour la Conférence de Nairobi. Les travaux sur les propositions pour la Conférence continueront car des documents de travail, des propositions d'autres pays doivent être étudiées et leur incidence sur les propositions du Groupe Africain et les nouvelles idées qu'elles peuvent contenir, évaluées.

Formation et Coopération Technique

34. Les efforts du Secrétariat Général de l'UPAT pour promouvoir la formation au plan africain ont été simultanément orientés vers les Administrations des Etats membres et vers les pays étrangers et Organisations internationales.

a) Après des Etats membres

35. Le recensement, d'une part, de fonctionnaires africains de télécommunications pour établir une banque de données devant servir de base dans l'assistance mutuelle qui doit s'instaurer entre les Etats, d'autre part, des Centres de formation nationaux ou multi-nationaux existants ou en projet (profils, programmes, capacité, etc.) a été entrepris. Le Secrétariat Général a effectué des démarches tant auprès de l'UIT, de l'INTELSTAT que du PNUD pour fournir au Gouvernement ougandais l'assistance nécessaire à la mise en place du Centre de formation en télécommunications par satellite (SATCOM), conformément à la Résolution 2S/CPL/Res.7.

b) Après des pays étrangers et Organisations  
internationales

36. Les liens de coopération tissés entre l'UPAT et bon nombre de pays étrangers et d'Organisations internationales ont eu pour heureuse conséquence l'offre généreuse de possibilités d'étude ou de formation de fonctionnaires africains de télécommunications.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent :

- l'offre de l'Entreprise des PTT Suisses à compter du 23 août 1982 d'organiser un cours de gestion d'entreprise pour une durée de 7 semaines ;
- l'organisation conjointe par l'Entreprise Suisse des PTT et l'Ecole multinationale des télécommunications de Rufisque d'un stage d'une durée de 12 semaines ;
- l'octroi par l'Agence Spatiale Européenne de 5 nouvelles bourses de stage en 1982 à l'intention de candidats anglophones et 5 autres prévues en 1983 destinées à des candidats francophones ;
- des promesses concrètes d'offre de bourses d'études faites par :
  - . l'URSS (30 à 40 bourses)
  - . la Bulgarie ( 5 à 6 bourses)
  - . la Hongrie ( 10 bourses)
- l'octroi par l'UIT à l'UPAT de bourses au bénéfice de trois de ses fonctionnaires pour des stages au siège de l'UIT à Genève (Expert en Exploitation : octobre 1982 ; Expert en Transmission et Chef Conférences, Information et Documentation ; début 1983) ;
- un programme régional de formation est en préparation en collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'Ecole multinationale de Rufisque (Sénégal) et celle de la Mano River Union à Freetown (Sierra Leone) ont manifesté un vif intérêt pour ce projet ;

- l'Agence Française pour la Coopération Technique, Industrielle et Economique (ACTIM) a accordé des bourses de stage attribuées au Kenya, au Nigéria, au Zimbabwe et au Secrétariat.

### III. RELATIONS AVEC LES ETATS MEMBRES

#### Accord de Siège

37. Le Secrétaire Général continue à bénéficier des facilités accordées à l'Union par le Conseil Exécutif de la République du Zaïre sur la base de l'Accord de Siège signé en 1978. Cependant, au courant de l'année, notification a été faite par les autorités zaïroises que certaines clauses liées à la franchise des services de télécommunications, au logement et au transport des fonctionnaires élus et de Directeurs de Département doivent être révisées dans le sens de leur renégociation ou de leur suppression.

38. La Conférence à laquelle la question avait été soumise l'a examinée et a décidé que le Secrétaire Général de l'UPAT renégocie l'Accord de Siège avec le Conseil Exécutif du Zaïre. La réunion de renégociation s'est tenue à Kinshasa du 11 au 18 mai 1982.

39. Ont participé à la réunion :

- Côté zaïrois : le Département des PTT, représentant le Conseil Exécutif ;
- Côté UPAT : le Secrétariat Général de l'UPAT, assisté des délégués du Congo, de la Guinée et du Kenya.

40. Les travaux ont été sanctionnés par un Rapport qui a été soumis à l'appréciation du Conseil d'Administration de l'UPAT.

Etats Membres de l'Union

41. L'Union compte actuellement 43 Etats membres. Ce sont :

- |                  |                            |                              |
|------------------|----------------------------|------------------------------|
| 1. Algérie       | 15. Gambie                 | 29. Nigéria                  |
| 2. Angola        | 16. Guinée                 | 30. Ouganda                  |
| 3. Bénin         | 17. Guinée Bissau (*)      | 31. Rwanda                   |
| 4. Burundi       | 18. Guinée Equatoriale (*) | 32. Sao Tomé et Príncipe (*) |
| 5. Cameroun      | 19. Haute Volta            | 33. Sénégal                  |
| 6. Centrafrique  | 20. Kénya                  | 34. Sierra Leone             |
| 7. Comores (*)   | 21. Lesotho                | 35. Soudan                   |
| 8. Congo         | 22. Libéria                | 36. Swaziland                |
| 9. Côte d'Ivoire | 23. Libye                  | 37. Tanzanie                 |
| 10. Djibouti (*) | 24. Madagascar (*)         | 38. Tchad                    |
| 11. Egypte       | 25. Mali                   | 39. Togo                     |
| 12. Ethiopie     | 26. Maroc                  | 40. Tunisie                  |
| 13. Gabon        | 27. Mauritanie             | 41. Zaïre                    |
| 14. Ghana        | 28. Niger                  | 42. Zambie                   |
|                  |                            | 43. Zimbabwe                 |

Trente-sept des pays susmentionnés ont participé à la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires en janvier 1982 à Kinshasa et ont signé la Convention de l'Union révisée. Les pays marqués d'un astérix sont des anciens membres qui n'étaient pas représentés à la Conférence de Kinshasa, mais qui restent liés à l'Union par la première Convention (Addis-Abéba, décembre 1977), la ratification de la seconde Convention devant intervenir.

Contribution des Etats membres

42. Les Etats suivants se sont acquittés du paiement de leurs contributions aux budgets de l'UPAT :

Exercice 1978/1979

- |                 |                   |               |
|-----------------|-------------------|---------------|
| 1. Algérie      | 9. Ethiopie       | 18. Niger     |
| 2. Bénin        | 10. Guinée        | 19. Nigéria   |
| 3. Burundi      | 11. Guinée Bissau | 20. Ouganda   |
| 4. Cameroun     | 12. Haute-Volta   | 21. Sénégal   |
| 5. Centrafrique | 13. Kénya         | 22. Swaziland |
| 6. Congo        | 14. Libye         | 23. Tanzanie  |
| 7. Djibouti     | 15. Madagascar    | 24. Zaïre     |
| 8. Egypte       | 16. Mali          | 25. Zambie    |

Exercice 1979/1980

- |                 |                   |               |
|-----------------|-------------------|---------------|
| 1. Algérie      | 8. Ethiopie       | 15. Mali      |
| 2. Bénin        | 9. Guinée         | 16. Maroc     |
| 3. Burundi      | 10. Haute-Volta   | 17. Niger     |
| 4. Congo        | 11. Guinée Bissau | 18. Sénégal   |
| 5. Centrafrique | 12. Kénya         | 19. Swaziland |
| 6. Djibouti     | 13. Libye         | 20. Zaïre     |
| 7. Egypte       | 14. Madagascar    | 21. Zambie    |

Annex 1Exercice 1980/1981

- |                 |                        |                          |
|-----------------|------------------------|--------------------------|
| 1. Algérie      | 9. Ethiopie            | 17. Maroc                |
| 2. Bénin        | 10. Guinée             | 18. Nigéria              |
| 3. Burundi      | 11. Guinée Bissau      | 19. Swaziland            |
| 4. Cameroun     | 12. Guinée Equatoriale | 20. Sao Tomé et Principe |
| 5. Centrafrique | 13. Haute-Volta        | 21. Sénégal              |
| 6. Congo        | 14. Kénya              | 22. Zaïre                |
| 7. Djibouti     | 15. Libye              | 23. Zambie               |
| 8. Egypte       | 16. Mali               |                          |

Exercice 1981/1982

- |                  |                        |                          |
|------------------|------------------------|--------------------------|
| 1. Algérie       | 9. Guinée              | 17. Mali                 |
| 2. Bénin         | 10. Guinée Bissau      | 18. Maroc                |
| 3. Burundi       | 11. Guinée Equatoriale | 19. Nigéria              |
| 4. Congo         | 12. Haute-Volta        | 20. Sao Tomé et Principe |
| 5. Côte d'Ivoire | 13. Kénya              | 21. Sierra Leone         |
| 6. Djibouti      | 14. Lesotho            | 22. Swaziland            |
| 7. Egypte        | 15. Libye              | 23. Tanzanie             |
| 8. Ethiopie      | 16. Madagascar         | 24. Zaïre                |
|                  |                        | 25. Zambie               |

43. La situation des arriérés payés au titre des budgets des années antérieures pendant l'exercice 1981/1982 est la suivante:

1. Côte d'Ivoire	:	21.120,00
2. Guinée Bissau	:	3.385,00
3. Haute Volta	:	3.660,00
4. Kénya	:	729,44
5. Lesotho	:	9.780,00
6. Madagascar	:	2.490,00
7. Nigéria	:	30.785,00
8. Ouganda	:	10.710,64
9. Sénégal	:	6.150,00
10. Sierra Leone	:	9.420,00
11. Tanzanie	:	22.611,00
12. Zambie	:	40.132,12
		-----
		160.973,20
		=====

#### Visites de travail

44. Le Secrétaire Général a effectué des visites auprès des hauts responsables des Administrations des Etats membres suivants:

- Nigéria, Gabon, Guinée Equatoriale (octobre 1981);
- Libye (novembre 1981);
- Sénégal (mars 1982).

45. Le Vice-Secrétaire Général s'est rendu en février 1982 en Ethiopie et en mai 1982 au Kénya.

46. Ces visites s'inscrivent dans le cadre des contacts indispensables qui doivent exister entre l'Union et ses Etats membres pour les intéresser toujours davantage aux activités de l'Union.

#### Autres activités

47. Des négociations se poursuivent avec l'Algérie pour l'accueil en novembre 1982 du Séminaire sur la Promotion des Industries de Télécommunications en Afrique.

48. Les consultations ont été menées avec l'Administration kényane des postes et télécommunications pour fixer les modalités pratiques d'organisation de la Première Session Extraordinaire de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT prévue à Nairobi. (Les dates retenues sont les 2 et 3 octobre 1982).

#### Utilisation des compétences africaines

49. Conformément aux dispositions de la Résolution UNTACDA/CEA/81/016 adoptée par la Conférence Ministérielle sur la Décennie des Transports et Communications en Afrique réunie à Addis-Abéba en mars 1981, la Société Ivoirienne SAFRITEC (Société Africaine pour l'Industrie et la Technologie) a établi des contacts avec l'UPAT pour instaurer avec elle une coopération allant dans le sens des termes de la Résolution susmentionnée. Son Président-Directeur Général a effectué une visite de travail au siège de l'Union en décembre 1981. Le Secrétariat Général espère enregistrer des démarches similaires de la part d'autres sociétés et Bureaux d'Etudes africains spécialisés en télécommunications. Le Secrétariat procédera à leur recensement auprès des Etats membres. L'Union doit promouvoir avec eux une coopération dynamique et envisager éventuellement de les considérer à moyen ou à long termes comme membres associés de l'Union dans des conditions qui devront être déterminées.

#### IV. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

##### Avec l'ONUDI

50. Le Secrétaire Général a signé en novembre 1981 à Vienne avec le Directeur Exécutif de l'ONU un Accord de Coopération UPAT/ONUDI. Des entretiens ont eu lieu en outre concernant l'organisation et le financement d'un Séminaire sur la promotion d'Industrie des Télécommunications en Afrique, première phase d'un programme décennal d'industrialisation.

51. Le Secrétariat Général maintient une étroite collaboration avec l'ONUDI pour la réalisation de ce programme. Un représentant de l'ONUDI a effectué au siège de l'Union à Kinshasa une visite de travail en décembre 1981.

Avec le FED

52. En novembre 1981 à Bruxelles, le Secrétaire Général a présenté une requête au FED pour le financement de la poursuite des études des besoins pour le Projet du Réseau Régional de Télécommunications par Satellite AFROSAT.

Avec l'UIT et l'UNESCO

53. A Genève, en novembre 1981, le Secrétaire Général a eu des entretiens avec d'une part, le Secrétaire Général de l'UIT et, d'autre part, avec le Directeur Général de l'UNESCO concernant une demande d'assistance pour la tenue en janvier 1982 de la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT. L'UNESCO a accordé une assistance financière initiale des US\$ 16.000 qui est passée à US\$ 21.000 pour l'acquisition d'une photocopieuse de grand modèle qui est attendue. L'UPAT a soumis à l'UNESCO un Projet d'Accord de Coopération soumis à la Cinquième Session du Conseil d'Administration de l'UPAT pour examen.

Avec la Mano River Union

54. En Janvier 1982 à Kinshasa, au cours de la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT, le Secrétaire Général et le Représentant de la Mano River Union ont procédé à la signature d'un Accord de Coopération UPAT/MRU.

55. Les Accords UPAT/ONUUDI et UPAT/MRU ont été approuvés par le Conseil d'Administration et la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT.

Avec la CEA et la BAD-

56. L'UPAT a proposé à chacune de ces deux Organisations un Projet d'Accord de Coopération soumis à la Cinquième Session du Conseil d'Administration de l'UPAT pour examen.

Avec la PANA, la CAFAC et l'URTNA

57. Le Secrétaire Général a eu des entretiens en mars 1982 à Dakar avec le Directeur Général de la PANA, le Secrétaire Général de la CAFAC et le Secrétaire Général de l'URTNA. Les entretiens ont porté sur le développement de la coopération entre l'UPAT et chacune des trois institutions, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre et l'exploitation du PANAFTEL et la conduite du Projet AFROSAT. Avec la PANA et la CAFAC, il s'est agi aussi de la dynamisation du Comité administratif de coordination OUA/Institutions Spécialisées.

V. CONFERENCES ET REUNIONS

Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT (Kinshasa, 12 - 29 Janvier 1982)

58. L'Union a bénéficié d'une assistance généreuse du Conseil Exécutif de la République du Zaïre pour l'organisation et la tenue de la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT. Le Secrétariat Général renouvelle, au nom de l'Union, sa profonde gratitude aux hautes autorités zaïroises pour cette aide hautement appréciable.

59. La Conférence a enregistré 190 participants émanant de 37 Etats membres et 19 Organisations africaines et internationales, dont notamment l'OUA et l'UIT, cette dernière représentée par son Secrétaire Général. Seize Ministres et Vice-Ministres ainsi que onze Ambassadeurs ont pris part aux travaux de la Conférence.

60. Le Bureau de la Conférence était composé comme suit:

- |                      |   |           |
|----------------------|---|-----------|
| - Président          | : | Zaïre     |
| - 1er Vice-Président | : | Ouganda   |
| - 2e Vice-Président  | : | Sénégal   |
| - 3e Vice-Président  | : | Swaziland |
| - Rapporteur         | : | Maroc     |

Les travaux se sont déroulés en plénière et en cinq commissions :

- Commission Administrative et Juridique
- Commission des Finances
- Commission Technique
- Commission de Vérification des Pouvoirs
- Commission de Rédaction.

61. La Conférence a discuté au niveau de la plénière et des commissions des questions dont les plus importantes étaient :

- La révision de la Convention d'Addis-Abéba (Décembre 1977) ;
- L'examen des activités de l'UPAT menées par le Secrétariat Général ainsi que son programme de travail futur ;
- L'élection des Etats-membres du Conseil d'Administration ;
- L'élection du Secrétaire Général et du Vice-Secrétaire Général ;
- L'examen de l'avancement du Réseau PANAFTEL et activités connexes ;
- La formation et la coopération technique ;
- Les télécommunications par satellite.

62. A l'issue de la Session, la Conférence a adopté une nouvelle convention (Kinshasa 1982) qui va être soumise très prochainement à tous les Etats membres pour ratification.

63. La Conférence a également adopté les résolutions suivantes :

1. Résolution 2S/CPL82/Res.1 - Résolution Spéciale sur la participation à la Conférence ;
2. Résolution 2S/CPL/82/Res.2 - Aide Financière accordée à l'Union par le Gouvernement de la République du Zaïre ;

3. Résolution 2S/CPL/82/Res.3 - Portant sur approbation des comptes de l'Union des exercices financiers 1978/79 à 1980/81 ;
4. Résolution 2S/CPL/82/Res.4 - Portant fixation du plafond du budget quadriennal de l'UPAT (période 1982/1986) ;
5. Résolution 2S/CPL/82/Res.5 - Portant approbation du programme d'activité quadriennal de l'UPAT (période 1982/1986) ;
6. Résolution 2S/CPL/82/Res.6 - Progrès dans la mise en oeuvre du Réseau Panafricain des Télécommunications (PANAFTEL) ;
7. Résolution 2S/CPL/82/Res.7 - Portant sur la création d'un Centre de formation Régional de Communication par satellite (SATCOM) à Kampala, République de l'Ouganda ;
8. Résolution 2S/CPL/82/Res.8 - Sur le Projet de Réseau Régional de Télécommunications par satellite "AFROSAT" ;
9. Résolution 2S/CPL/82/Res.9 - Relative à l'organisation de services de gestion des fréquences dans les Administrations ;
10. Résolution 2S/CPL/82/Res.10 - Sur la Journée Africaine des Télécommunications.

64. La Conférence a réélu MM. Mamadou Bobo CAMARA, de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée, et Rajabu Mabula YUSUF, de la République Unie de Tanzanie, respectivement Secrétaire Général et Vice-Secrétaire Général, de l'UPAT.

65. Les 13 Etats suivants ont été élus membres du Conseil d'Administration. Ce sont :

- |                  |                |             |
|------------------|----------------|-------------|
| 1. Algérie       | 5. Gabon       | 9. Libéria  |
| 2. Congo         | 6. Haute-Volta | 10. Maroc   |
| 3. Côte d'Ivoire | 7. Kenya       | 11. Togo    |
| 4. Éthiopie      | 8. Lesotho     | 12. Zaïre   |
|                  |                | 13. Zambie. |

66. La question de l'augmentation des membres du Conseil d'Administration a été discutée et il a été convenu de porter le nombre de 13 à 18. Pour l'élection des cinq membres additionnels du Conseil, il a été décidé d'organiser une Session Extraordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UPAT à Nairobi à l'occasion de la tenue de la Session des Plénipotentiaires de l'UIT (Septembre - Novembre 1982).

#### Réunions

67. Le Secrétariat Général a organisé en cette année des réunions propres à l'Union et pris part à d'autres réunions organisées par d'autres Institutions :

- La deuxième Réunion de la Commission des Onze et inter-Agences a été organisée à Lagos du 5 au 10 Octobre 1981 sous les auspices de l'UPAT. Elle avait pour objet de définir les modalités pratiques de la mise en oeuvre du Projet AFROSAT, l'harmonisation et l'utilisation des études entreprises par les diverses Organisations africaines et internationales ;
- La Session Spéciale du Conseil d'Administration, préparatoire à la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires.

L'Union a été représentée aux conférences et réunions suivantes :

- Quatorzième Conférence Annuelle de l'Afrique Orientale et Australe (Gaberone, 24 Août - 8 Septembre 1981). Représentation : Secrétaire Général et Expert en Exploitation.
- Première Réunion conjointe CEDEAO/PANAFTEL (Freetown, 26 - 31 Octobre 1981). Représentation : Expert en Transmission.
- Atelier de Maintenance (Ouagadougou, 3 Janvier - 20 Février 1982). Représentation : Experts en Commutation et Transmission.
- XXXVIII Session du Conseil des Ministres de l'OuA (Addis-Abéba, Février 1982). Représentation : Vice-Secrétaire Général.
- XV Assemblée Plénière du CCIR (Genève, 15 - 26 Février 1982). Représentation : Secrétaire Général.
- Réunion Institutions Spécialisées OUA/ONU (Genève, 6 - 8 Avril 1982). Représentation : Directeur Département Exploitation et Coopération Technique.
- Huitième Réunion de la Conférence Ministérielle de la CEA (Tripoli, 27 - 30 Avril 1982). Représentation : Directeur Département Exploitation et Coopération Technique.
- Deuxième Réunion conjointe CEDEAO/PANAFTEL (Cotonou, 26 Avril - 5 Mai 1982). Représentation : Expert en Commutation.
- Commission Technique AFSAT de l'UPAT (Dakar, 18 - 19 Mai 1982). Représentation : Expert en Commutation.
- Première Session Extraordinaire de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAP (Arusha, 24 - 29 Mai 1982). Représentation : Chef du Personnel).
- Quatrième Conférence Annuelle de l'Afrique Orientale et Australe (Arusha, 27 Mai - 4 Juin 1982). Représentation : Vice-Secrétaire Général et Expert en Exploitation.

- Réunion de Coordination du PANAFTEL de la sous-région de l'Afrique Centrale (Yaoundé, Cameroun, 15 - 16 mars 1982).  
Représentation : Expert en Exploitation.

- Réunion du Comité de Coordination de la Commission du Plan pour l'Afrique (Yaoundé, Cameroun, 17 - 19 mars 1982).  
Représentation : Expert en Exploitation.

Une réunion sur le financement du PANAFTEL convoquée conjointement par les membres du Comité de Coordination du PANAFTEL (OUA, CTA, BAD, UIT, UPEAF) en mai 1982 à Abidjan, siège de la BAD, a été reportée à Septembre 1982 (du 13 au 15). Des bailleurs de fonds sont invités à cette réunion.

#### VI - CONCLUSION

68. Une étape importante vient d'être franchie avec la clôture des travaux de la Deuxième Session Ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Panafricaine des Télécommunications. Les quatre années qui viennent ainsi de s'achever constituent non seulement une somme d'expériences pour notre jeune Organisation en cours de croissance, mais elles ont aussi permis la définition des bases sur lesquelles le Secrétariat Général de l'Union va axer sa stratégie et ses actions futures.

Il est important, en effet, de souligner que la Conférence a donné aux Etats membres et au Secrétariat Général lui-même, une occasion de faire un examen rétrospectif sur la performance de l'Union au cours de ces années écoulées de son existence. Une Convention et des règlements révisés ainsi que des Résolutions ont été adoptés. Ceux-ci serviront de guide au Secrétariat dans l'exercice de ses fonctions à l'avenir.

69. Au cours de la prochaine période, l'UPEAF, en sa qualité d'Institution Spécialisée de l'OUA, souhaiterait s'assurer davantage d'une étroite coordination dans son action et tout particulièrement dans le domaine de la politique générale avec l'OUA. L'UPEAF continue, en effet, à connaître beaucoup de difficultés, d'obstacles et d'interférences qui lui sont créés dans l'accomplissement de ses actions et qui ne peuvent que nuire à son épanouissement. Considérant l'impact des télécommunications sur l'indépendance politique de nos Etats et sur leur intégration socio-culturelle et économique, il est indispensable que

comme nous l'avons déjà souhaité, que le Secrétariat Général de l'OUA accorde davantage son soutien et sa protection à l'UPAT, tout particulièrement en cas de duplication d'efforts qui serait créée par toute autre Institution et qui ne saurait en aucun cas se justifier concernant la coordination et le développement des réseaux et services des télécommunications en Afrique.

70. Les Ministres africains des Télécommunications ont expressément demandé, lors de la Deuxième Session de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UPAT tenue en janvier 1982 à Kinshasa que toutes les questions de télécommunications d'intérêt régional africain leur soient soumises à travers les organes de l'Union Panafricaine des Télécommunications créés à cet effet pour décision, ou dans des cas particuliers, pour appréciation avant toute prise de décision par l'OUA ou par d'autres instances. Les Ministres des Télécommunications souhaitent voir l'UPAT jouer pleinement son rôle.

71. En s'appuyant sur les dispositions de la Charte de l'OUA, de la Convention de l'Union, de l'Accord de Coopération OUA/UPAT, et sur les décisions et instructions de la Conférence de Plénipotentiaires et du Conseil d'Administration de l'Union, l'UPAT assurera de façon responsable son rôle, et faisant, renforcera toujours davantage ses rapports de coopération avec les autres Organisations africaines et internationales, et de manière toute particulière avec son Organisation-mère, l'OUA, Directrice du Plan d'Action de Lagos. A ce sujet, le Conseil d'Administration, réuni en sa cinquième Session, a adopté la Résolution N°10/CA/V/82 sur le rôle de l'UPAT annexée au présent Rapport.

72. Le succès de l'OUA dans le combat pour le développement économique social et culturel endogène de l'Afrique dépendra, comme pour l'ONU au plan mondial, de la réussite de ses propres Institutions Spécialisées.

La concertation mutuelle, effective et positive, est nécessaire au niveau des Secrétariats de l'Organisation-mère et de ses Agences Spécialisées pour éviter des contradictions que certains partenaires pourraient créer entre eux.

73. Le Programme de Travail du Secrétariat Général de l'UEAT pour l'exercice 1982/1983 sera exécuté avec un effort soutenu. Des missions ponctuelles seront, dans toute la mesure du possible, effectuées par les Directeurs de Département et les experts du Secrétariat dans les cinq sous-régions de l'Afrique (Nord, Sud, Ouest, Centre, Est) pour connaître les réalités, recenser les problèmes de tous ordres (équipements, réseaux, exploitation, maintenance, tarification, planification, gestion, formation, coopération inter-Etats, etc.) et en dégager en collaboration avec les cadres nationaux, diverses solutions valables à court, moyen ou long termes. Le Secrétariat tentera chaque fois que cela sera nécessaire d'utiliser les compétences nationales et de recourir à la coopération inter-Agences dans l'accomplissement de ce type de missions. Il est permis d'espérer que des résultats significatifs seront ainsi obtenus.

UNION PANAFRICAINNE DES TELECOMMUNICATIONS  
SECRETARIAT GENERAL  
B.P. 8634  
KINSHASA  
(ZAIRE)

---

CINQUIEME SESSION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AC/V/82/Res. 10

Kinshasa, 2 - 7 Juille 1982

R E S O L U T I O N N°10  
SUR-LE ROLE-DE-L'UNION-PANAFRICAINNE-DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Télécommunications, réuni en sa cinquième session ordinaire du 2 au 7 juillet 1982 à Kinshasa, Zaire,

Considérant la Résolution CM/Res. 404 (XXIV) de l'OUA portant création de l'Union Panafricaine des Télécommunications;

Considérant les Résolutions CM/Res. 754 (XXXIII) et CM/Res. 813 (XXXV) relatives aux activités de l'UPAT et à la mise en oeuvre du Projet Régional de Télécommunications par Satellite;

Considérant la Résolution EAHG/Res. 1 (II) de la 2ème Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA demandant l'utilisation des Institutions Spécialisées de l'OUA dans la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos;

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1982-07

# Report of the Secretary-General on the Activities of the Pan-African Telecommunications Union

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9855>

*Downloaded from African Union Common Repository*